

Le 8 décembre 2021

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue au Chalet des Loisirs, au 1896, chemin du Village, le mercredi 8 décembre 2021, à 18 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Eugénie Auger, Line Légaré, Meighen Vaillancourt-Campeau, Derek Dagenais-Guy, Bryan Dunaj et Daniel Millette. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est également présente.

Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Demande d'aide financière- construction de la bibliothèque municipale;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, monsieur le maire Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée à 18 h 30.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 3 décembre 2021.

3. Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller:
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement:

Daniel Millette
Derek Dagenais-Guy

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution
2021-12-406
Adoption de
l'ordre du jour

Résolution
2021-12-407
Demande d'aide
financière –
construction
bibliothèque
municipale

4. Demande d'aide financière – construction de la bibliothèque municipale

ATTENDU QUE, la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite réaliser le projet de construction de la nouvelle bibliothèque sur le territoire municipale estimé à 4 061 046,23 \$;

ATTENDU QUE le Ministère dispose d'un programme d'aide financière ;

ATTENDU QUE la bibliothèque offre présentement 21 heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de 22 heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « bon », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de service en bibliothèque¹;

Il est proposé par la conseillère : Line Légaré
appuyé par la conseillère : Meighen Vaillancourt-Campeau
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 821 000 \$ dans cadre du programme *Aide aux immobilisations ou Aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications* pour la réalisation du projet de construction de la nouvelle bibliothèque municipale ;

QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard mandate monsieur Claude Charbonneau, maire et madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir ;

QUE la Municipalité s'engage à hausser le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à 22 heures par semaine dès la fin du projet¹;

QUE la Municipalité accepte d'assumer une part estimée à un minimum de 3 240 046,23 \$ dans la réalisation du projet.

ADOPTÉE

5. Période de questions

6. Levée de la séance

Résolution
2021-12-408
Levée de la séance

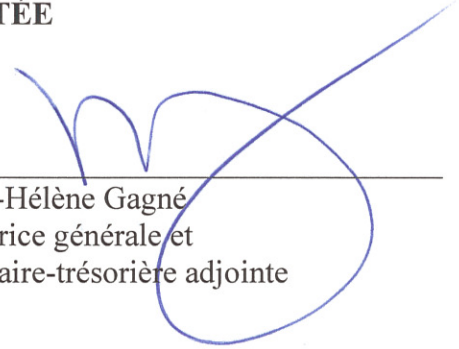
Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Eugénie Auger
et résolu unanimement:

QUE cette séance soit levée à 18h33.

ADOPTÉE



Claude Charbonneau
Maire



Marie-Hélène Gagné
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière adjointe

1 Considération requise uniquement pour un projet de bibliothèque visant une bonification de l'offre de services.